

VENTES

HABITATION (à la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire)

DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE VENTE EXCLUSIF REDUCTION DE 1% DES HONORAIRES

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires</u>
Jusqu'à 30 000 €	3 000 € (forfait) TTC
De 30 001 € à 60 000 €	10,00 % TTC
De 60 001 € à 130 000 €	8,00 % TTC
De 130 001 € à 200 000 €	6,00 % TTC
Plus de 200 000 €	4,00 % TTC

LOCAUX COMMERCIAUX, BUREAUX ET FONDS DE COMMERCE (à la charge du preneur)

10 % HT du prix de vente

TERRAINS

Jusqu'à 12 % TTC

LOCATIONS

HABITATION

- HONORAIRES DE LOCATION (sans mandat de gestion - à la charge de chaque partie - bailleur et locataire)**

Les honoraires de visites, de constitutions de dossier du locataire et de rédaction du bail sont fixés par m2 de surface habitable en tenant compte de la zone concernée (cf liste ci-dessous).	Zone tendue	10€/m ²
	Autres communes	8€/m ²

Les honoraires d'état des lieux sont fixés à 3€/m2 toutes les zones confondues (EDL d'entrée du locataire).	Honoraires d'Etat des lieux : 3€/m2
---	--

Liste des communes de la zone tendue : Agglomération de Strasbourg : Achenheim, Bischheim, Eckbolsheim, Eschau, Fegersheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim.

- HONORAIRE DE LOCATION (avec mandat de gestion)**

À la charge du locataire	À la charge du bailleur
4,01 % TTC du loyer annuel hors charges	4,01 % TTC du loyer annuel hors charges
(Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de la rédaction du bail et 3€/m ² pour la réalisation de l'état des lieux)	

- AVENANT AU BAIL (partagé par moitié entre le bailleur et le locataire)** 100 € TTC

LOCAUX COMMERCIAUX, BUREAUX ET FONDS DE COMMERCE

15 % HT du loyer annuel HT (preneur)

15 % HT du loyer annuel HT (bailleur)

GESTION

HABITATION ET COMMERCIAL

5,85 HT, soit 7,01 % TTC (sur toutes les sommes encaissées)

HABITATION MEUBLÉE

7,00 % HT, soit 8,40 % TTC (sur toutes les sommes encaissées)

PACK SERENITÉ

PACK	Description	Taux
PACK 1	loyers impayés contentieux, détériorations immobilières, protection juridique	2,64 % du loyer et charges (dont 0,84 % TTC de frais de gestion)
PACK 2	loyers impayés contentieux, détériorations immobilières, protection juridique, extension vacance locative liée au décès du locataire	2,82 % du loyer et charges (dont 0,87% TTC de frais de gestion)
PACK 3	loyers impayés contentieux, détériorations immobilières, protection juridique, absence de locataires locations suivantes	5,88 % du loyer et charges (dont 1,38 % TTC de frais de gestion)
PACK 4	loyers impayés contentieux, détériorations immobilières, protection juridique, absence de locataires locations suivantes, extension vacance locative liée au décès du locataire	6,06 % du loyer et charges (dont 1,41 % TTC de frais de gestion)